

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, GODILLON Thierry, BAUDOUIN Wilfried, TRAMAUX Julien, BERTAUD Chantal, MACOUIN Martine, RENAULT Françoise, RIMBEAU Jean-François, BONNET Guillaume.

Excusés : ANQUETIL Sébastien, ALLOUCHE Cédric, BOUTINEAU Francis.

Absents : POIRAUDEAU Frédéric

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Devis SEOLIS - Renforcement de réseau
- Devis SEOLIS - Enfouissement de réseau
- La Poste devis de prestation « Réalisation d'une base adresse locale »
- Subvention comité des fêtes
- Embauche d'un employé en contrat PEC
- Devis Comat et Valco

Questions diverses

DCM - 2022 - 037 - Renforcement réseau électrique et enfouissement des réseaux

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GODILLON Thierry, adjoint, qui a suivi le projet. Il rappelle que GEREDIS effectue actuellement des renforcements de réseau électrique sur la commune. Conjointement sur la portion sud de la route de Niort, ils ont prévu un enfouissement des réseaux. Une première estimation concernant l'éclairage incluant l'enfouissement supplémentaire de deux poteaux le long du lotissement a été présenté lors du dernier conseil municipal. Cette proposition pour ces deux poteaux étant élevée, le conseil municipal avait demandé de les retirer et de prévoir à la place, l'implantation d'un éclairage rue des Lavous.

Geredis a donc adressé une nouvelle évaluation pour l'enfouissement et la mise en place de huit mâts avec lanternes, celui-ci s'élève à 14 859.78 € ht soit 17 831.74 ttc. La commune peut prétendre à une subvention de 80 % sur le montant de la fourniture du matériel. Elle s'élèverait donc à 5315.20 € ht ce qui ramènerait le coût de revient des travaux à 9 544.58 € ht soit 11 453,50 € ttc.

Le conseil municipal après avoir délibéré valide le devis proposé par Gérédis.

DCM - 2022 - 038 - Enfouissement de réseaux route de Niort

La commune a pour projet la continuité de l'enfouissement des réseaux route de Niort, de la partie Sud du bourg prévue précédemment et jusqu'à la partie nord déjà réalisée il y a quelques années. Ainsi les réseaux de la route de Niort seront enfouis dans leur totalité.

Monsieur GODILLON, adjoint au maire, informe que Madame le Maire et les adjoints ont reçu des responsables de travaux de SEOLIS, GEREDIS, ORANGE pour leur présenter leur projet afin qu'ils puissent réaliser une évaluation du coût des travaux.

Monsieur GODILLON présente l'estimatif proposé pour l'enfouissement et la pose de 10 mâts, 4 crosses et 14 lanternes, celui-ci s'élève à un montant de 21 732.24 ht soit 26 0780,69 ttc, sachant que la commune peut prétendre à une subvention de 70 % du coût de la fourniture soit 7 560.00 €. Ceci ramène à un coût de revient des travaux à 14 172.24 € ht soit 17 006. 69 € ttc.

L'assemblée échange sur cette proposition et décide de valider cette première évaluation. Le dossier va être présenté à une commission qui décidera si le projet est retenu par Gérédis.

DCM - 2022 - 039 - Prestation de la POSTE pour la réalisation d'une base d'adresses locales.

Madame le Maire explique que la fibre arrivera sur la commune fin 2024 début 2025. Pour que tous les habitants puissent être raccordés, il faut des adresses correctes, rues et numéros.

Monsieur BUARD Michel de la Poste a contacté la mairie pour convenir d'un rendez-vous pour présenter leur prestation soit la réalisation d'une base d'adresses locales géo localisables. Cette base contient la numérotation de toutes les maisons, les lieux comme l'église, le terrain de sport et les « dents creuses ».

L'objectif de la création de se base d'adresses locales est de garantir l'accès pour tous aux services, secours, très Haut Débit.

Il est précisé que tous les changements de papiers d'identité ou autres induits par ce nouveau numérotage seront totalement gratuits pour les habitants de la commune.

La prestation de la Poste s'élève à 2 180.00 € ht soit 2 616.00 € ttc

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré, accepte la proposition de La Poste de créer une base d'adresses locales.

DCM - 2022 - 040 - Subvention Comité des Fêtes

L'assemblée vote à l'unanimité une subvention de 750 € au Comité des Fêtes

DCM - 2022 - 041 - Achat de barrières de sécurité

Madame le Maire rappelle que la commune possède un lot de 10 barrières de sécurité. Elle a une proposition de Comat et Valco pour la fourniture de 10 barrières supplémentaires à prix promotionnel.

Les membres du conseil municipal délibère et décide d'acquérir 10 barrières de plus afin de répondre aux besoins les plus courants. Le montant de cet achat s'élève à 729,00 ht soit 874,80 ttc.

DCM - 2022 - 042 - Embauche d'un contrat PEC

Madame le Maire propose l'embauche d'une personne en contrat PEC afin de d'apporter du renfort à l'employé communal. Des candidatures ont été reçues à la mairie, les entretiens sont fixés au 10 octobre, de 10 heures à 11 heures 20.

QUESTIONS DIVERSES

Préfecture

Madame le Maire informe que Madame la sous-Préfète a reçu tous les maires de l'ancienne communauté de communes Gâtine Autize, pour un moment d'échange. Au cours de cette entrevue, elle a renseigné les élus sur les subventions auxquelles ils peuvent prétendre pour leurs projets communaux.

La commune ayant intégré le PNR, des représentants du pays viendront le présenter aux élus de la commune.

SECO

Monsieur AUDEBERT Claude adjoint a participé à une réunion du SECO. Le projet de relier entre eux les syndicats d'eau est en cours, il se traduit par le changement des conduites d'eau existantes par des conduites de diamètre plus important.

Un projet de construction d'un château d'eau sur la commune de SURIN est également en cours.

Projet éolien

Le projet éolien sur la commune se heurte à deux problématiques. Le PLUI n'accepte pas l'implantation d'éoliennes sur son territoire dans les zones du périmètre NATURA 2000 dont la commune fait partie et le PNR ne veut pas de projet 'éolien non plus.

ENERTRAG va terminer son étude et par la suite viendra présenter son projet à ces deux entités.

Projet TERRE de JEUX

Monsieur TRAMAUX Julien conseiller prend la parole et explique qu'il s'est rapproché de l'USEP afin de mettre en place une Ecole de sport sur la commune. L'initiation à divers sports sera dispensée par un animateur aux enfants de la grande section, cours préparatoire et cours élémentaire première année, pour une participation d'environ 100.00 € par an.

Ces cours ont lieu dans la salle des fêtes de la commune le lundi soir de 17 à 18 heures.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	Excusé
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Excusé

LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
GODILLON Thierry		MACOUIN Martine	
BONNET Guillaume		RIMBEAU Jean-François	
BAUDOUIN Wilfried		BOUTINEAU Francis	Excusé
TRAMAUX Julien		POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise			

Réunion du 15 septembre 2022

